



Date : 09 Octobre 2023

**DEMANDE DE COTATION
RFQ N° UNFPA/019/RFQ/23/BEN**

Madame, Monsieur,

L'UNFPA sollicite par la présente une cotation pour le service suivant :

« Fourniture de 1000 Kits locaux de dignité ».

Cette prestation se déroulera conformément aux spécifications techniques décrites dans l'annexe II.

Cette Demande de devis est ouverte à toutes les sociétés légalement constituées en mesure de fournir les produits et les services demandés. Elles doivent disposer de la capacité juridique pour exercer dans le pays ou par l'intermédiaire d'un représentant agréé.

I. À propos de l'UNFPA

L'UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la Population, est une agence internationale de développement dont le but est de réaliser un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger, et le potentiel de chaque jeune est accompli.

L'UNFPA est la principale Agence des Nations Unies qui permet aux femmes et aux jeunes d'avoir une vie sexuelle et reproductive saine. Pour en savoir plus au sujet de l'UNFPA, veuillez visiter : [À propos de l'UNFPA.](#)

II - Spécifications/Cahier des charges

Les spécifications et quantités des éléments constitutifs du kit de dignité demandé sont décrites dans l'Annexe II.

La société devra fournir et livrer les kits sur les sites indiqués dans le tableau ci-dessous :

Départements	Quantité	Lieux de livraison	Personnes à contacter pour la livraison
Atacora	700	Natitingou	A communiquer à la commande
Alibori	300	Kandi	A communiquer à la commande
Total	1000		



Objectif et champ d'application des services

L'objectif principal de cette activité est d'acquérir et de pré-positionner des kits locaux afin d'assurer une réponse plus efficace aux urgences auxquelles font face les populations déplacées dans l'Atacora et l'Alibori.

III. Contenu des Cotations

Les Cotations doivent être envoyées en un seul e-mail aux adresses indiquées dans le présent document. Les Cotations doivent contenir :

- La preuve de l'existence légale de la société (IFU et Registre de Commerce),
- La description des spécifications proposées en réponse aux spécifications demandées par L'UNFPA dans la RFQ (Il s'agit de produire un tableau comparatif entre ce qui est demandé et ce qui est proposé ; appuyé par des fiches techniques ou des photos/images),
- La liste des prestations analogues fournies par votre entreprise ; accompagnée d'au moins deux (2) attestations de bonne fin d'exécution reçues à l'issue de la fourniture de prestations similaires,
- L'indication du délai de livraison,
- Le devis financier en hors taxes par article conformément au formulaire de bordereau de prix indiqué dans le présent document. Le devis doit prendre en compte les frais de transport pour la livraison sur les sites indiqués

L'offre de la cotation doit être signée par l'autorité compétente de la société soumissionnaire et envoyée en format PDF.

IV. Instructions de soumission

Les offres doivent être préparées conformément aux recommandations présentées dans la section III ci-dessus et envoyées par e-mail accompagnées d'un devis dûment rempli et signé au contact indiqué ci-dessous au plus tard **le Mardi 24 Octobre 2023 à 12 heures 00, heure de Cotonou**¹.

Adresse e-mail du contact :	benin.procurement@unfpa.org
-----------------------------	--

- La référence suivante doit être incluse dans le champ de l'objet de l'e-mail :

RFQ N° UNFPA/019/RFQ/23/BEN « Fourniture de 1000 Kits locaux de dignité ».

Les e-mails ne contenant pas l'objet correct pourraient ne pas être pris en compte par le fonctionnaire en charge de l'approvisionnement et donc ignorés.

- La taille totale de l'e-mail ne doit pas excéder **20 MB (y compris le corps de l'e-mail, les pièces jointes et les en-têtes)**. Si les détails techniques sont inclus dans des fichiers électroniques de grande taille, il est recommandé de les envoyer par la technique des

¹ <http://www.timeanddate.com/worldclock/city.html?n=69>

dossiers partagés par lien (Onedrive, Dropbox, Google Drive, etc.). Dans ce cas, le lien sera inséré dans le seul email.

V. Vue d'ensemble du processus d'évaluation

L'évaluation sera réalisée au moyen d'un processus en deux étapes par une commission d'évaluation ad hoc. Il s'agira de faire une évaluation des offres techniques en premier et en suite, leur évaluation des offres financières.

Évaluation des offres techniques

Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères ci-après :

- Examen de la conformité des offres, du point de vue des spécifications techniques (éliminatoire si non conforme),
- Preuve de l'existence légale de la société à savoir IFU et Registre de Commerce (éliminatoires),
- Avoir exécuté au moins deux (2) prestations similaires (Eliminatoire),
- Le délai de livraison proposé.

Aucune note ne sera attribuée à l'évaluation technique.

Évaluation des offres financières

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique est conforme pour l'essentiel aux conditions d'évaluation technique définies ci-dessus seront évaluées.

Les devis financiers seront évalués suivant les étapes ci-après :

- Vérification des opérations arithmétiques, en multipliant les prix unitaires par les quantités et en procédant aux corrections nécessaires le cas échéant ;
- Elaboration d'un tableau récapitulatif et comparatif des offres.

VI. Critères d'attribution

L'UNFPA attribuera le présent marché au soumissionnaire, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions de la RFQ, et qu'elle est l'offre la moins disante.

VII. Droit de l'UNFPA de modifier les quantités au moment de l'attribution du marché

L'UNFPA se réserve le droit, au moment d'attribuer le marché, d'augmenter ou de réduire jusqu'à 20 % les volumes dans cette Demande de Cotation, sans aucune modification du prix à l'unité ou des conditions générales.

VIII. Conditions de paiement

Les conditions de paiement de l'UNFPA sont de 30 jours nets à compter de la date de réception de la facture et de la livraison/acceptation des prestations/livraison correspondant à l'échéance liée au paiement, comme indiqué dans le contrat.



IX. Fraude et corruption

L'UNFPA s'engage à prévenir, identifier et traiter tout acte de fraude à son encontre et à l'encontre des tierces parties impliquées dans ses activités. La politique de l'UNFPA en matière de fraude et de corruption est disponible ici : [Politique contre la fraude](#). La soumission de toute offre implique que le Soumissionnaire a pris connaissance de ladite politique.

Les fournisseurs, ainsi que leurs filiales, représentants, intermédiaires et mandants devront coopérer, lorsque la demande leur en est faite, avec le Bureau de l'audit et des investigations de l'UNFPA, avec toute entité de contrôle mandatée par le Directeur exécutif de l'UNFPA et avec le conseiller en déontologie de l'UNFPA. Cette coopération peut prendre les formes suivantes, mais sans s'y restreindre : accès à tous les employés, représentants, agents, cessionnaires du vendeur ; mise à disposition de tous les documents nécessaires, y compris la comptabilité. Toute non coopération aux investigations menées constitue une raison suffisante pour que l'UNFPA résilie l'accord et pour retirer le fournisseur de la liste des fournisseurs agréés auprès de l'UNFPA.

Les soumissionnaires peuvent accéder à une ligne anti-fraude confidentielle pour dénoncer les activités frauduleuses à l'adresse suivante : [Ligne anti-fraude de l'UNFPA](#).

X. Politique de tolérance zéro

L'UNFPA applique une politique de tolérance zéro concernant les cadeaux et l'hospitalité. Il est donc demandé aux fournisseurs de ne pas envoyer de cadeaux ou de proposer l'hospitalité au personnel de l'UNFPA. De plus amples détails concernant cette politique sont disponibles à l'adresse suivante : [Politique de tolérance zéro](#).

XI. Contestation du processus de Demande de Cotation

Les soumissionnaires qui estiment avoir été traités injustement ou inéquitablement dans le cadre de la demande de cotation, de l'évaluation ou de l'adjudication d'un contrat pourront envoyer une réclamation au chef de l'unité concernée de l'UNFPA [M. Richmond TIEMOKO, Représentant] à l'adresse suivante : tiemoko@unfpa.org. Si le fournisseur n'est pas satisfait de la réponse fournie par le chef de l'unité concernée, il peut contacter le Chef de la Division des services d'approvisionnement à l'adresse procurement@unfpa.org.

XII. Avertissement

Si un des liens contenus dans ce document est indisponible ou inaccessible pour quelque raison que ce soit, les soumissionnaires peuvent contacter le fonctionnaire en charge de l'approvisionnement pour demander ces documents au format PDF.



Bordereau de prix

Nom du Soumissionnaire :	
Date de la cotation :	Cliquez ici pour indiquer une date.
Numéro de la demande de cotation :	RFQ N° UNFPA/019/RFQ/23/BEN
Devise de la cotation :	XOF
Frais de livraison sur la base de l'Incoterm 2010 suivant :	N/A
Durée de validité de la cotation : <i>(Le devis doit être valide pour une période d'au moins trois mois après la date de clôture de la soumission)</i>	

L'UNFPA étant exempt d'impôts, tous les tarifs communiqués ne doivent pas inclure de taxes.

Exemple de bordereau des prix : *[A adapter. Vous pouvez supprimer après avoir complété le bordereau des prix ; créer aussi une version Excel]*

N°	Désignation	Lot	Quantité	Prix unitaire	Total
1. Frais professionnels					
<i>Total des frais professionnels</i>					XOF
2. Autres frais					
<i>Total autres frais</i>					XOF
Prix total du contrat (Frais professionnels + autres frais)					XOF

Commentaires du vendeur :

Je certifie par la présente que la société mentionnée ci-dessus, au nom de laquelle je suis dûment autorisé à signer, a examiné la Demande de Cotation **RFQ N° UNFPA/019/RFQ/23/BEN**, y compris l'ensemble des annexes, des amendements au document (le cas échéant) et des réponses fournies par l'UNFPA aux questions de clarification des prestataires potentiels. De plus, la société accepte les Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats, et respectera ce devis jusqu'à son expiration.




	Cliquez ici pour indiquer une date.	
Nom et titre	Date et lieu	



**Annexe I : Conditions générales applicables aux
contrats : Contrats visés par la clause de minimis**

Cette Demande de devis est soumise aux Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats visés par la clause de minimis, disponible en [anglais](#), [espagnol](#) et [français](#).

Annexe II : CONTENUS ET SPECIFICATIONS DES KITS LOCAUX DE DIGNITE

Types de Kits	Éléments de composition	Quantité	Observations
Kit de dignité +	Pâte dentifrice grand tube de 150 mg	1	
	Brosse à dent médium	2	
	Serviette 50cm/25 floquée UNFPA	2	
	Paquet de 5 unités de Rasoir	1	
	Savonnière en plastique à couvercle	1	
	Urinoir en plastique avec couvercle	1	
	Éponge	2	
	Peigne soleil format moyen	1	
	Pain de Savon (vrai palmida)	2	
	Savon en poudre de 170g au moins	1	
	Sceau en plastique avec couvercle floqué UNFPA (résistant de capacité 20L)	1	
	Sac en pagne tissé (longueur 90 cm et largeur 90 cm) floqué UNFPA pour contenir l'ensemble des petits articles	1	
	Paquet de serviettes hygiéniques (Modèle absorbant)	1	
	Kit de deux Serviettes hygiéniques réutilisables avec une sacoche imperméable	1	
	Sous vêtement en coton XL	2	
	Boite de 10 plaquettes de 10 comprimés de Aquatab (date de péremption au-delà de Décembre 2024)	1	
	Boite de talc de 250 g au moins	1	
	Lait de corps (250 ml au moins sans hydroquinone)	1	
	Tee shirt blanc floqué UNFPA à la poitrine (L et XL)	2	
	Pagne Wax en Cotton de 6 Mètres	1	
Chaussures tapettes en plastique (pointures 38 et 40)	2	Une de chaque	
Lampe solaire de poche	1		